Commission relative à la vie associative et à l'examen des propositions d'attribution des subventions aux associations

Mardi 03 février 2015
19h00 Salon d'honneur de l'hôtel de Ville

Les 6 grandes familles d'associations Nogentaises…

- Les associations à but patriotique
- Les associations à but éducatif
- Les associations à but sportif scolaire
- Les associations à but culturel
- Les associations à but sportif compétitif et loisir
- Les associations à but social

L’action Municipale…

Parmi les 250 associations actives, certaines perçoivent **une subvention de fonctionnement** pour les aider à réaliser leurs projets associatifs.

Toutes peuvent **bénéficier de prêt de matériel ou de locaux**, d’aides à la communication et d’aides logistiques.

L’objectif de cette commission

Présidée par l’élu aux associations
autour des élus des différents secteurs, et de personnes qualifiées des services de la Ville…

Cette commission a pour objet de **travailler ensemble** à l’amélioration des conditions de l’analyse des projets associatifs des **différents pôles** car toutes les associations n’ont pas les mêmes centres d’intérêts et les mêmes besoins financiers.

Process d'évaluation

Chaque adjoint de secteur étudie la demande avec l'aide des salariés de la Ville du secteur. Un « tronc commun » de questions est abordé et forme une grille de lecture…

L'adjoint à la vie associative procède à une deuxième lecture de chaque dossier avec le responsable du service Vie Associative, Sport et Citoyenneté.

L'adjoint de la vie associative fixe une proposition d'attribution de subvention pour préparer les échanges lors de la commission.

Les critères d'analyse communs…

- La situation structurelle de l'association est-elle viable et garantit-elle sa pérennité ?
- Quel est l'impact de l'association sur la vie locale et au plan de l'intérêt général?
- L'association favorise-t-elle par son action la cohésion sociale ?
- L'association œuvre-t-elle par son action à l'épanouissement personnel des habitants ?

Les critères d'analyse communs (suite)….

- L'association contribue-t-elle à l'éducation des plus jeunes ?
- L' association participe-t-elle au développement du territoire ?
- L'association bénéficie-t-elle déjà d'autres aides de la Ville et dans quelles proportions ?
- La situation financière de l'association est-elle saine et justifie-t-elle une subvention municipale ?

Les critères spécifiques

Les dotations financières **proposées** s'appuient également :

- sur le nombre d'adhérents nogentais et non nogentais,
- les immobilisations financières,
- la présence de salariés au sein des associations
- Le niveau de rayonnement de l'association ex: départemental, régional, national…